

Le bio en ville!
 Fédération biologique Canada
www.federationbiologique.ca



24 septembre 2012

Lundi BIO

La Fédération biologique du Canada célèbre la Semaine bio!

Les membres du conseil d'administration de la Fédération biologique du Canada vous invitent à célébrer la Semaine bio 2012!

Comme ce fut le cas l'année dernière, nous avons préparé plusieurs articles pour vous informer sur les divers aspects de la production biologique.

Nous vous invitons aussi à visiter le site [Web de la Semaine bio](#) qui décrit les activités que les exploitants canadiens organisent à travers le Canada pour célébrer leur travail et leur vision!

* * *

Vous vous souvenez des « lundis avec Michel »? Aujourd'hui, nous vous présentons une entrevue avec Michel Saumur, le gestionnaire national de l'ACIA, qui a participé à la fondation et dirigé le Bureau Bio-Canada. Comme il prendra sa retraite le 31 octobre prochain, nous présentons une vue d'ensemble de son travail.

Bonne semaine!

Le mariage de la production biologique avec la bureaucratie gouvernementale

Michel Saumur tirera sa révérence le 31 octobre après avoir participé à la fondation et dirigé le Bureau Bio-Canada

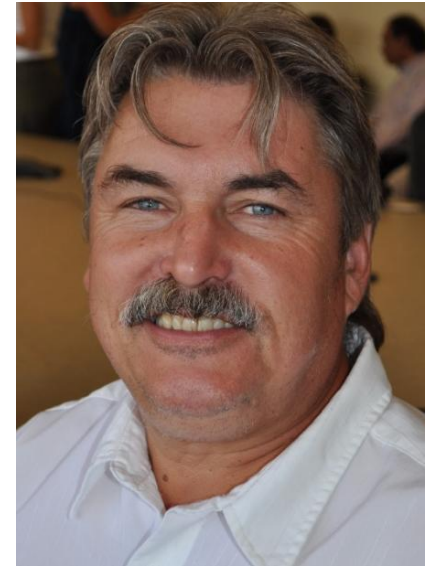
Par Nicole Boudreau

Au début des années 2000, le Canada n'avait pas toujours de réglementation pour encadrer la production biologique canadienne. La mention biologique était apposée sans surveillance; certains produits destinés à l'exportation étaient certifiés biologiques, le plus souvent conformément à la norme du pays importateur mais, excepté au Québec, l'apposition de la mention biologique relevait de l'improvisation. C'était parfois sincère, trop souvent frauduleux.

En 2003, Michel Saumur, agronome et gestionnaire de projets à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) depuis 1983, a reçu le mandat d'évaluer les besoins réglementaires pour le secteur biologique : la question était de savoir si le gouvernement canadien devait mettre en place un règlement pour encadrer la production et la vente de produits biologiques.

« Il fallait identifier le problème et concevoir une option réglementaire, précise Michel Saumur. Les consommateurs canadiens qui achetaient des produits dits « biologiques » n'avaient aucune garantie que le produit était conforme à leurs attentes. Au niveau de l'ACIA, le mandat était de protéger le consommateur; parallèlement à cet enjeu, les militants du secteur biologique se faisaient entendre auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour que la norme biologique canadienne soit mieux définie. »

Il s'ensuivit une ronde de consultations pancanadiennes; Saumur a visité plusieurs villes pour entendre les requêtes du secteur, lequel a convaincu l'ACIA d'aller de l'avant. En 2004, Joe Southall, un gestionnaire de l'agence, a reçu le mandat de mettre en place la structure administrative qui encadrerait la mise en conformité et la surveillance des produits biologiques. Un an plus tard, Saumur lui succédait. Il est nommé gestionnaire national du Bureau Bio-Canada (BBC), et procède à la description de tâches et à la définition des rôles et responsabilités des membres de l'équipe du BBC.



« Il fallait ouvrir des portes et se faire une place; nous savions qu'un règlement serait créé pour encadrer la production et le commerce des produits au Canada car l'Union européenne avait à l'époque décidé que les produits en provenance d'un pays sans réglementation biologique ne seraient pas admis sur son territoire. Il fallait donc agir pour protéger les exportations canadiennes vers l'UE; mais c'était la première fois depuis 25 ans qu'un nouveau règlement était introduit au sein de l'ACIA et nous devons affronter une certaine rigidité à l'interne. Mais nous avons le soutien de notre président, Joe Fadden. »

Saumur, qui a toujours agi en consultant le secteur biologique, devait aussi introduire un règlement qui satisferait les exploitants fort enthousiastes du secteur biologique. Or, il est difficile de combler toutes les attentes.

« Il y avait déjà des structures en place au Québec et en Colombie-Britannique, de même que le Conseil canadien des normes qui accréditait des organismes de certification. Nous avons choisi de conserver ces structures et d'en faire des organismes de vérification de la conformité (OVC) qui se rapporteraient au BBC et

accréditeraient les organismes de certification (OC). Cet arrangement ne faisait pas l'affaire de tous. Mais nous conservions des structures déjà performantes et le BBC pouvait se consacrer à la gestion nationale plutôt que de mener les audits des organismes de certification. »

Par ailleurs, les travaux de révision de la norme biologique canadienne, financés par des programmes d'AAC, progressaient; la norme biologique canadienne, autrefois une norme volontaire, serait bientôt référencée par le Règlement sur les produits biologiques. « Il était déjà clair que, suivant la volonté des exploitants, la norme ne ferait pas partie intégrante du règlement afin de demeurer sous le contrôle du secteur, poursuit Michel Saumur. Il y avait unanimité sur le sujet. »

Saumur répétait aux représentants du secteur que l'insertion de la production et de la surveillance du secteur biologique dans un cadre réglementaire est un exercice délicat.

« Je rappelais aux exploitants d'être très attentifs : une fois que le Règlement sur les produits biologiques serait en place, il leur faudrait vivre avec ce cadre car un règlement ne peut être flou; il doit être défini. C'est écrit noir sur blanc, on n'est plus dans les zones grises ».

Le premier Règlement sur les produits biologiques a été publié en décembre 2006, sans toutefois être appliqué. Le secteur bénéficierait d'une période de transition de deux ans pour adapter ses pratiques de production et de commercialisation. Pendant ces deux années de transition, Saumur poursuivait ses rencontres téléphoniques avec le secteur. Les « lundis avec Michel » faisaient partie de la routine des exploitants. C'est d'ailleurs à cette époque que la Fédération biologique du Canada, qui a officiellement été active le 1^{er} octobre 2007, a été mise sur pied pour devenir le représentant du secteur avec lequel le BBC discuterait. « Nous ne pouvions pas répondre à tous les gens individuellement. Nous avons requis qu'un représentant soit désigné pour consulter le secteur et faire circuler l'information relative à la réglementation » explique Saumur.

La création du logo Biologique Canada, la Politique du volet commercial pour appliquer en douce le règlement final sur les produits biologiques mis en vigueur en juin 2009 et les ententes d'équivalence avec les États-Unis et l'Union européenne, ont été mises en place, toujours en consultant le secteur.

« Il y a des projets que je n'ai pas pu concrétiser, affirme Saumur. J'aurais aimé instaurer un comité aviseur avec lequel réunir annuellement le BBC pour évaluer l'impact des politiques sur le secteur biologique. J'aurais aussi aimé que les importateurs de produits biologiques soient licenciés car la production biologique est très diversifiée à l'échelle mondiale ». Cependant, Saumur est aujourd'hui très heureux des comités de travail qui coopèrent avec le BBC et permettent d'harmoniser l'application du règlement. « Le Comité d'interprétation des normes, le comité des OVC et celui des OC sont garants de la poursuite de la coopération entre les exploitants et le BBC. Ces comités sont efficaces ; c'est un partenariat qui soutient les travaux du BBC. La charge de travail de ces comités est importante, mais avec le temps, cette charge diminuera car les pratiques deviendront de plus en plus harmonieuses. »

Michel Saumur prendra sa retraite le 31 octobre prochain et il estime laisser le BBC en bonne forme. « Le système est établi, les procédures administratives sont plus claires; il faut continuer d'être flexible pour s'adapter aux changements et développer la communication. C'est la clé pour uniformiser le système et réduire les frictions » commente Saumur, dont la retraite ne sera pas oisive. Sa ferme d'élevage de moutons, qu'il a acquis en 1986, et ses projets immobiliers l'occupent quotidiennement. Il compte également lancer des projets d'affaires, voire devenir consultant pour le secteur biologique.

Le secteur biologique souhaite certainement que l'ACIA lui désigne un successeur aussi affable et constant; Saumur a joué un rôle de premier plan auprès du secteur. Il a réussi à représenter auprès de l'ACIA un secteur perçu comme étant marginal mais dont les pratiques agricoles biologiques sont désormais reconnues tant au niveau national qu'international.